

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<p>Législature 2025-2030 Résolution R-323 Séance du 23 juin 2025</p>
--	--

Ratification de la nomination de la société fiduciaire ECHO SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53) (R-323)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition du Conseil de fondation de la Fondetec,

par 57 oui et 2 abstentions

ratifie la nomination de la société fiduciaire ECHO CA en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).